

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 JANVIER 2016

L'an deux mil seize et le vendredi 08 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Monsieur Jean-Claude LEWANDOWSKI qui donne procuration à Monsieur Jacky IESLCH ;
- Madame Anne-Paule RALUY qui donne procuration à Monsieur Nagi AKKAOUI;
- Monsieur Loïc MARTIN qui donne procuration à Monsieur Vincent YANNOU ;
- Monsieur Sébastien JOUAN qui donne procuration à Monsieur André PITOU.

Madame Raymonde PISSAVY a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande au Conseil que soit ajouté un point à l'ordre du Jour :

- Devis achat abribus

Le Conseil accepte à l'unanimité que cette question soit traitée.

Le conseil approuve le PV du 04 Décembre 2015 à l'unanimité des voix exprimées.

Monsieur IESLCH rappelle que le PV doit retracer les différents échanges intervenus lors du conseil.

TRAVAUX AGENCE POSTALE COMMUNALE ET LOGEMENT

Monsieur le Maire présente plusieurs devis liés aux travaux de création de l'agence postale communale et d'un logement au 16 rue de l'Hôtel de ville.

Devis diagnostic amiante et plomb

Le Conseil accepte le devis de la société DEKRA pour les missions de diagnostic amiante et plomb avant travaux. Le montant des honoraires s'élève à 810€ HT.

Devis contrôle technique

Le Conseil accepte le devis de la société DEKRA pour les missions de contrôle technique. Le montant des honoraires s'élève à 2 080€ HT.

Devis coordination SPS

Le Conseil accepte le devis de la société DEKRA pour les missions de coordination SPS. Le montant des honoraires s'élève à 2 346.25€ HT.

BATIMENT COMMUNAL ASSOCIATION AIDE-MENAGERE : DEVIS POUR EQUIPEMENT D'UN GARDE-CORPS

Le conseil accepte le devis de l'entreprise ROSSIGNOL d'un montant de 2 480€ HT pour la fabrication et pose d'un garde-corps le long de l'entrée pour les personnes à mobilité réduite du bâtiment de l'association d'aide-ménagère à Sergines.

RÉSILIATION DU BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT N°5 AU 3 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE

Le conseil prend connaissance de demande de résiliation du bail du logement n°5 au 3 rue de l'Hôtel. Eu égard du délai de préavis le locataire prendra congé le 24 février 2016. Une demande de location sera étudiée pour la prochaine réunion de conseil et pourra écourter le préavis.

AVENANTS AUX CONTRATS DE LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX AU 3 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE

Les contrats de location des logements du bâtiment du 3 rue de l'Hôtel de ville prévoient le versement mensuel de provisions pour charges de chauffage par les locataires. La commune a constaté que le montant de ces provisions est trop élevé et a dû procéder à des remboursements pour trop perçus en fin d'année.

Le conseil accepte les avenants aux contrats de location qui modifie à la baisse le montant des provisions pour charges.

DEVIS ACHAT ABRIBUS

Monsieur Claude CHARPENTIER, Adjoint au Maire rappelle que dans le cadre du projet de sécurisation de l'arrêt des bus du transport scolaire Avenue Charles de Gaulle, la commune a modifié le marquage au sol et a déplacé le point de montée et de descente de manière à s'éloigner du carrefour qui était dangereux.

Par ce fait le conseil en commission a étudié différents devis et a décidé d'acquiescer un nouvel abribus auprès de la société net collectivités pour un montant de dépenses de 4 279€ HT.

Le conseil est invité à se rendre sur place le 16 janvier pour convenir de l'endroit exact d'implantation.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a dû sur demande du Percepteur rattacher une délibération à la réunion du 04 décembre 2015 concernant deux décisions budgétaires modificatives. Le budget lotissement 2015 a été établi en considérant que les trois terrains communaux restants seraient vendus au 31 décembre 2015. Or à ce jour un compromis de vente a été signé pour le dernier terrain mais la vente ne sera conclue qu'au printemps 2016. De ce fait il y a lieu de procéder à des écritures comptables, d'ordre de constatation du stock final 2015 et d'apporter deux délibérations budgétaires modificatives, l'une au BP lotissement 2015 et l'autre au BP communal 2015.
- Monsieur le Maire informe le conseil que suite au décret du 20 mai 2014 un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel doit être mis en place au 1^{er} janvier 2016 pour les grades d'attaché, rédacteur, adjoint administratif, ATSEM et adjoint d'animation. La délibération du 04 décembre 2015 devra être modifiée. Une note du centre de gestion de l'Yonne précise qu'au vu des difficultés liées à la parution tardive des textes, la DGCL préconise l'instauration du RIFSEEP dans un délai raisonnable. Ce dossier sera étudié et une nouvelle délibération sera proposée au conseil après avis du comité technique du centre de gestion.
- Monsieur le Maire informe le conseil que suite au groupement de commandes pour l'achat d'énergies des quatre syndicats de Bourgogne, les fournisseurs retenus sont EDF pour l'électricité avec un gain pour la commune estimé à 2039€ et Gaz de Bordeaux pour le gaz de ville avec un gain de 2 636€.
- Monsieur le Maire propose au conseil de modifier les horaires d'ouverture et d'accueil au public. Le conseil donne son accord. Une information sera faite auprès des administrés.
- Monsieur le Maire propose au conseil de supprimer la sirène du midi et de ne la faire sonner qu'une fois par mois. A la majorité des voix exprimées (8 contre et 7 pour), le conseil refuse et décide de maintenir la sirène tous les jours à midi.
- Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite à un accident de tuiles tombées de la toiture du bâtiment de l'ancien hôtel du cheval blanc sur un véhicule, il y a lieu de sécuriser la toiture. Après avoir pris connaissance de deux devis d'entreprises du bâtiment, le conseil retient l'offre de la SARL CHEMOLLE pour un montant de 7 341.30€ HT.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **samedi 23 janvier 2016 à 10h30.**

La séance est levée à 22.00

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

André PITOU